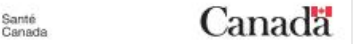


# BUREAU D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE DE SANTÉ CANADA

# DES QUESTIONS?



## LANGUAGE COMMUNITY DEVELOPMENT BUREAU

Access to health services for language minority communities  
the full recognition and use of French and English in Canadian society

Projects Health Services Research Support  
Innovation Partnerships  
Training  
Access Vitality  
Results  
Active Offer

For more about Part VII of the Official Languages Act  
Health Canada contact:  
db-baclo.sc@canada.ca

**Bureau d'appui aux communautés de langue officielle de Santé Canada**

Le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle est responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles à Santé Canada.

- Promouvoir l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et appuyer leur développement.
- Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.
- Veiller à ce que Santé Canada prenne des mesures positives pour mettre en œuvre ces engagements.

**Mandat**

- Améliorer l'accès aux services de santé pour les CLOSM.
- Promouvoir l'utilisation des deux langues officielles à Santé Canada et
- Veiller à ce que Santé Canada prenne des mesures positives pour mettre en œuvre l'article 41 de la Loi sur les langues officielles tout en respectant les exigences de compétence des services au client.

**Rôles**

- Administrer le Programme pour les langues officielles en santé (PLCOS), pré-déterminé après le programme de consultation avec les communautés officielles en santé, qui fait partie du Plan d'action pour les langues officielles (PALCO) et de la Loi sur les langues officielles.
- Promouvoir et établir des partenariats avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ainsi que les provinces et les territoires.
- Fournir des conseils aux directions générales et aux bureaux régionaux de Santé Canada afin de promouvoir l'utilisation de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.
- Établir un lien avec les autres directions gouvernementales et les représentants de la communauté.
- Établir des partenariats avec les organisations communautaires et les professionnels de la santé.
- Établir des partenariats avec les organisations communautaires et les professionnels de la santé.
- Appuyer les recherches sur les besoins en santé des CLOSM afin d'appuyer le développement de politiques en matière d'accès aux services de santé.

VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ - NOTRE PRIORITÉ

**Le Programme pour les langues officielles en santé**

Le Programme pour les langues officielles en santé (PLCOS), lancé en 2002, vise à améliorer l'accès aux services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Le programme inclut les trois composantes suivantes qui se renforcent mutuellement :

- 1 - Formation et maintien en poste des professionnels de la santé**
- 2 - Recrutement en santé**
- 3 - Projets d'accès aux services de santé**

VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ - NOTRE PRIORITÉ

**Améliorons l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire**

Plan d'action 2018-2023 de Santé Canada à l'appui de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles

Le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle (BACLO)  
Direction générale de la politique stratégique  
Santé Canada  
Décembre 2018

VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ - NOTRE PRIORITÉ

**PLAN D'ACTION 2018-2023 À L'APPUI DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES**

Objectif : Améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) en vertu de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles.

Plan d'action 2018-2023 de Santé Canada à l'appui de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles

**Filier 1 - Renforcer la viabilité des CLOSM**

- Renforcer l'accès au CLOSM par une collaboration et un partenariat avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).
- Mettre des bénévoles en contact avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).
- Faciliter l'information en matière de services de santé offerts par les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

**Filier 2 - Soutenir l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)**

- Améliorer l'accès aux services de santé dans les CLOSM dans le cadre d'un partenariat avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).
- Soutenir les projets (PFA) de santé communautaire, qui ont pour objectif de promouvoir la participation des membres de la communauté à la planification et à la mise en œuvre de programmes de santé.

**Filier 3 - Promouvoir en Santé Majeure**

- Améliorer la qualité, l'accessibilité et le contenu du programme de santé communautaire (PFA) de Santé Canada.
- Faciliter l'accès au CLOSM dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles.
- Faciliter l'accès au CLOSM dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles.

**RÉSULTATS CLÉS**

Le CLOSM a accès à des services de santé communautaires de qualité et de langue officielle de son choix.



## BUREAU D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE

Notre mandat...  
Améliorer l'accès aux services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire  
Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne

# ANALYSE DE LA PARTIE VII : RESSOURCES ET OUTILS

**ÉTAT DE SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SANTÉ**

Document de consultation

Objectif : Recueillir des commentaires et des suggestions des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) en vertu de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles.

Le présent état de soutien aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) est un document de consultation. Il vise à recueillir des commentaires et des suggestions des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) en vertu de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles.

Plus de détails : [IDENTIFICATION DES DOSSIER](#)

**OUTIL D'ANALYSE - PARTIE VII DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES (LLO)**

Outils d'analyse de l'application de la Loi sur les langues officielles (LLO) dans les programmes de soins de santé communautaires (CLOSM)

Présenté sous la forme d'un diagramme de processus pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles (LLO) dans les programmes de soins de santé communautaires (CLOSM).

Le présent état de soutien aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) est un document de consultation. Il vise à recueillir des commentaires et des suggestions des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) en vertu de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles.

**OUTIL DE SOUTIEN POUR L'APPLICATION DE LA PARTIE VII DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DANS LES PROGRAMMES DE PAIEMENTS DE TRANSFERT À SANTÉ CANADA**

Document de consultation

Objectif : Recueillir des commentaires et des suggestions des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) en vertu de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles.

Le présent état de soutien aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) est un document de consultation. Il vise à recueillir des commentaires et des suggestions des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) en vertu de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles.

**Aperçu de la Loi sur les langues officielles (LLO) - Article 41, Partie VII**

À Santé Canada, tout Mémoire au Cabinet, Présentation au Conseil du Trésor et programme de paiements de transfert, fait l'objet d'une analyse de l'impact des LLO, afin d'obtenir une attestation.

- La Partie VII de la LLO engage le gouvernement du Canada à appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire et la dualité linguistique.
- Dans ce sens, le gouvernement fédéral s'engage à :
  - Investir l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. En faisant ceci :
    - Améliorer les échanges entre le patient et le professionnel de santé, qui résulte en un meilleur diagnostic et un meilleur traitement.
    - Assurer l'équité et la qualité des services et la sécurité des patients.
  - Veiller à ce que des mesures positives soient mises en œuvre tout en respectant les champs de compétence et des pouvoirs des provinces/Territoires.
- Pour plus d'informations sur les occasions de formation sur l'application de la Partie VII de la LLO à Santé Canada, veuillez consulter le BACLO au : [hc.olcldb-baclo.sc@canada.ca](mailto:hc.olcldb-baclo.sc@canada.ca)

Projets Services Recherche Support  
Innovation Partnerships  
Training  
Access Vitality  
Results  
Active Offer

[Cliquez ici pour visiter le kiosque et parler avec un représentant du ministère](#)

Pour en savoir plus sur la Loi sur les langues officielles, contactez le BACLO à Santé Canada : [hc.olcldb-baclo.sc@canada.ca](mailto:hc.olcldb-baclo.sc@canada.ca)

# DONNÉES SUR LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE DES QUESTIONS?

Health Canada / Santé Canada

**Canada**

**OFFICIAL LANGUAGE COMMUNITY DEVELOPMENT BUREAU**

**Our mandate...**

Increasing access to health services for official language minority communities

Fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society

Projects Health Services Research Support

Innovative Partnerships

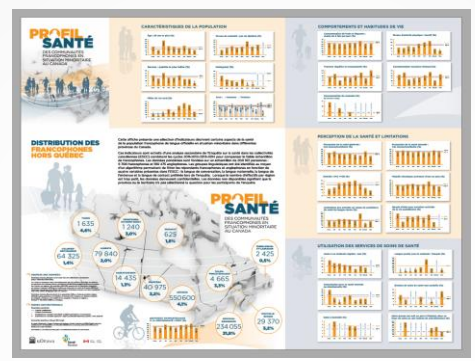
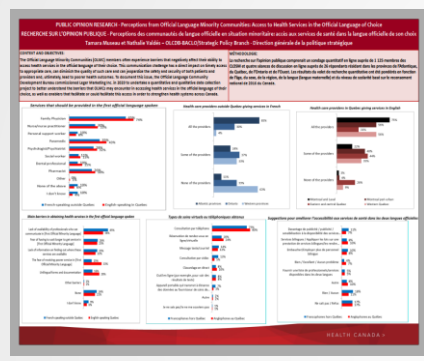
Mobilization Training

Access Vitality

Communities Professionals Results

Active Offer

To learn more about Part VII of the **Official Languages Act** at Health Canada contact: [hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca](mailto:hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca)



Health Canada / Santé Canada

**Rapport final**  
 Perceptions des communautés de langue officielle en situation minoritaire: accès aux services de santé dans la langue officielle de son choix 2020

Préparé par Santé Canada

Préparé par: [Nom]

Numéro de contrat: 117370-18422/05/10/17  
 POLE 4077-19  
 Numéro de contrat: 79 463 24 5 (FON comprise)  
 Date de livraison: le 27 janvier 2020  
 Projet: 1422-009

1-866-967-1389, Place d'Armes, Bureau 700 (Ottawa, Ontario)  
 214 923  
 Téléphone: 514 962-2464  
 Téléc: 1 514 967-1990

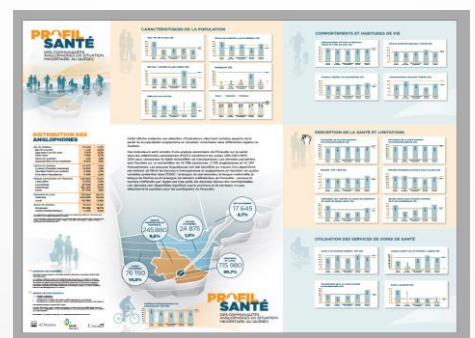
Canada

La langue, un facteur important d'accès aux soins de santé!  
 Comprendre les perspectives des fournisseurs de soins et des patients des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Canada

YOUR HEALTH AND SAFETY... OUR PRIORITY  
 VOTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ... NOTRE PRIORITÉ

Michelle M. Starnes, F. David N. Taylor



**REFLETS**

REFLETS

Accès et accès aux services de santé des communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'Ontario

Volume 26, N° 2 - automne 2017

Health Canada / Santé Canada

**Canada**

**BUREAU D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE**

**Notre mandat...**

- Améliorer l'accès aux services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire
- Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne

Projets Santé Services Recherche Amélioration

Intégration Innovatio

Partenariats

Mobilisation Appui Formation

Accès Vitalité

Communautés Professionnels Résultats

Offre Active

Pour en savoir plus sur la Partie VII de la **Loi sur les langues officielles** à Santé Canada : [hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca](mailto:hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca)

[Cliquez ici pour visiter le kiosque et parler avec un représentant du ministère](#)